

**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN  
GROUPEMENT DE COMMANDE :  
ACQUISITION D'UNE APPLICATION DE GESTION  
INFORMATISEE DES MARCHES PUBLICS**

L'an **deux mille neuf, le dix-sept mars, à 18h30**, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire du mois de mars et sous la présidence de **M. Léopold MEYNAUD, Maire**.

**Date de convocation : 13 mars 2009**

Nombre de membres élus : 23 (2 démissions effectives le 27 mars 2008)

Nombre de membres convoqués : **21**

**Etaient présents : (15) M. Léopold MEYNAUD, Maire ;**

M. Richard **BELLET**, M. Jean Claude **ALLEGRE**, M. André **SIGNOURET**, M. Joaquim **BRUNET**, Mme Danielle **MICHEL**, M. Daniel **FAVETIER, Adjoints ;**

M. Jean Claude **FREYCHET**, Mme Christine **TRAMIER**, Mme Claire **PHILIPPE**, Mme Sylviane **MAUTOUCHET**, M. Fabien **MONTANARI**, M. Gines **CEREZUELA**, M. Gilles **ROGIER**, M. Thierry **BLOUVAC**.

**Etaient absents : (6) Mme Isabelle BRUSSET** (procuration à M. Bellet), M. Pierre **VALLET** (procuration à M. Montanari), Mme Karine **PEBRE** (procuration à Mme Mautouchet), Mme Béatrice **VIAL** (procuration Mme Philippe). M. Eric **SALVI** (procuration à M. Freychet), M. Gérard **MARCELLIN** (excusé).

**Secrétaire de séance : Mme Claire PHILIPPE**

**Assistaient également à la réunion :** M. Xavier **ROBERT**, Directeur Général des Services, Mlle Chloé **PELLERIN**, Directrice des Services Techniques par intérim.

**Date d'affichage : 18 Mars 2009.**

M. le 1<sup>er</sup> Adjoint explique au Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération Ventoux - Comtat Venaissin (CoVe) a fait connaître à l'ensemble des communes membres sa volonté de se doter d'un outil informatique pour la gestion de la commande publique. Parmi celles-ci, certaines communes ont exprimé le même besoin et sont prêtes à s'engager dans ce projet d'acquisition.

Outre la commune de **Caromb** et la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (**CoVe**), ce groupement rassemblera les communes d'**AUBIGNAN**, de **MALAUCENE**, de **MAZAN**, de **SARRIANS** et de **VENASQUE**, soit 7 collectivités au total.

Compte tenu du profit qui peut être retiré d'une acquisition commune, il a été décidé d'inscrire cet achat dans une convention de groupement de commande, telle que définie aux articles 7 et 8 du code des marchés publics.

M. Bellet poursuit en mettant l'accent sur l'intérêt d'acquérir un logiciel de gestion des marchés publics, à savoir :

- offrir aux services chargés des consultations un gain de temps important, issu de l'automatisme et de l'informatisation des tâches ;
- assurer une sécurité juridique tant des procédures que des pièces contractuelles des marchés, grâce à des mises à jour régulières du logiciel en matière de réglementation des marchés publics ;
- permettre à des services non spécialisés en marchés publics de mener une consultation de façon quasi-autonome.

Il explique par ailleurs l'intérêt d'acquérir en groupement de commande, à savoir :

- une mutualisation des méthodes de travail. Travailler ensemble sur le même outil sera l'occasion d'échanges et autorisera une collaboration entre les agents et entre les collectivités elles-mêmes.
- Une économie d'échelle lors de l'achat, tant grâce au nombre de licences acquises qu'à l'occasion des sessions de formation qui pourront avoir lieu en commun.

Il convient dès lors d'autoriser le Maire à signer avec le Président de la CoVe une convention ayant pour objet de constituer le groupement de commande entre les collectivités signataires et d'en définir les modalités de fonctionnement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu le projet de convention cadre de groupement de commande proposée par la CoVe,  
Entendu l'exposé de Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint et après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- **D'APPROUVER le projet de convention de groupement de commande entre la CoVe et 6 de ses communes membres dans les conditions précisées ci-dessus.**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention correspondante et tous documents y afférents.**

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

*Au registre sont les signatures.*

*Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.*

*Pour expédition certifiée conforme.*

*A CAROMB, Transmise le 18 mars 2009.*

Le Maire,  
Léopold MEYNAUD